



Lundi 18 juillet 2011

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE

## **L'Inspectrice du travail refuse le licenciement du délégué syndical CGT de la CEFAM ATLAS**

Le soutien de ses camarades de travail, la pétition organisée par son syndicat, les deux rassemblements organisés par l'Union Locale Cgt de Saintes et les métallos de Charente maritime, ont sûrement pesé dans la décision finale de l'inspectrice du travail.

En effet, la Cgt avait raison sur l'analyse de la procédure de licenciement de Pierre LEMA, délégué syndical Cgt de la CEFAM ATLAS, puisque les critères de :

- De droit de retrait
- De discrimination (différence de traitement entre Pierre LEMA et son collègue de travail)
- Le lien avec le conflit du mois d'avril

Sont bien des éléments repris par l'inspectrice du travail pour motiver sa décision de refuser le licenciement de Pierre LEMA.

L'Union Locale Cgt, la Ftm-Cgt, remercient celles et ceux qui ont soutenu Pierre LEMA. Une fois encore les faits nous montrent l'importance d'avoir une législation en droit du travail (le code du travail), et des inspecteurs du travail pour l'application de celle-ci.

Union Locale CGT  
**Mobile 0675884369**

Alain COUDIN

FTM-CGT  
**Mobile 0684958351**

Alain BIZET